

Avis à afficher à la porte du cimetière et à la Mairie

Le Maire de la commune de ST Hilaire de Brethmas informe les descendants ou successeurs de :

N° de concession	NOM / PRENOM DE LA SEPULTURE
?	FRECHIN
58 bis	GAYTON Marie
37	ROQUE Jean
199	GASCUEL Gaston
169	RIOULT Raymond
18	DARDALHON Mélina
30	GAZAGNE Samuel
?	SAUVAGNARGUES - PAYRAUBE
9 bis	LYON
?	PELLEGRIN
34	JALAGUIER Camille
19	ROUSTAN Anaïs
43	LATOUR Emile et ESPERANDIEU Urbain
49	VELAY Marius
54	DUMAS Auguste
?	RICHARD
?	MALAFOSSE

Que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le dit cimetière, le ...26 octobre 2021 à 9 heures....., à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions, et les invitent à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à St Hilaire de Brethmas, le ...27 septembre 2021

Le Maire,

Signature

Le Maire,
Jean-Michel PERRET


